

Conseil communautaire du JEUDI 19 SEPTEMBRE

Du 19 septembre 2019 au 19 septembre 2019



“ [Consulter le compte rendu](#)

“ [Télécharger le compte rendu](#)

20H30 - Au siège de la communauté de communes (Mane)

Monsieur François ARCANGELI
Président
A
Mesdames, Messieurs les
délégués communautaires et
délégués suppléants

Mane
Le vendredi 13 septembre 2019.

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter au septième conseil communautaire de l'année 2019 qui aura lieu le :

JEUDI 19 septembre 2019
au siège de la Communauté de communes

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
2. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 11 juillet 2019,
3. Statut : intérêt communautaire de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».
4. Finances :
 - a. Fixation du produit de la taxe GEMAPI,
 - b. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : demandes d'exonération 2020,
 - c. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : exonération en faveur des terrains agricoles exploités selon un modèle de production biologique,
 - d. Maison médicale : approbation de l'emprunt à taux 0 consenti par le Conseil Départemental de Haute-Garonne,
5. Ressources Humaines : création d'un poste d'adjoint technique (régularisation de la situation d'un agent),
6. Développement économique :
 - a. Conventonnement avec le Département dans le cadre d'attribution d'aides (annule et remplace la délibération n°2019-05-04),
 - b. Renouvellement de l'aide à Initiative Comminges,
7. Enfance-Jeunesse : fixation des tarifs ALSH et ALAE,
8. Services techniques, voirie :
 - a. SDEHG : branchement tarif jaune 50 kVA du centre d'incendie et de secours basé à Saint-Martory (annule et remplace la délibération n°2019-02-12),
 - b. Voirie : intérêt communautaire des voies communales de la zone d'activités Montsaunès/Saint-Martory,
9. Rivière, Eau, GEMAPI : désignation de deux suppléants au syndicat mixte Garonne Amont (SMGA),
10. Culture : signature de la convention de partenariat relative à l'engagement du chantier action visant à l'élaboration d'un projet culturel de territoire respectant les droits culturels avec le PETR,
11. Lac de touille : règlement du lac,
12. Questions diverses,

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments dévoués.

François ARCANGELI,
Président,
Conseiller régional d'Occitanie.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT

Siège

15 avenue de Comminges 31260 MANE
TÉL. 05 61 98 49 30 | Fax 05 61 97 12 81

Pôle Aspet

Rue Armand Latour 31160 ASPET
TÉL. 05 61 94 86 50 | Fax 05 61 94 86 56

Pôle Saint-Martory

4 rue des Villas 31360 SAINT-MARTORY
TÉL. 05 61 90 36 30 | Fax 05 61 90 16 65

www.cagiregaronnesalat.fr